



Fiche de poste : Animateur départemental France services (H/F)

Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires, le réseau des structures labellisées « France services » se compose de guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. France services permet aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien.

En l'espace d'un an, plus de 1 300 espaces ont été labellisés : cette dynamique forte traduit de vrais besoins sur l'ensemble du territoire. En 2022, près de 2 500 France services couvriront l'ensemble du territoire.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau France services, particulièrement décentralisé et hétérogène, l'Agence nationale de la Cohésion des territoires a décidé de structurer un réseau d'animation à l'échelle de chaque département en lien étroit avec les préfetures.

La présente fiche de poste a pour objectif de définir l'organisation départementale de la fonction d'animation, le rôle et les missions de l'animateur départemental France services (H/F). La liste des missions indiquée est non exhaustive et pourra être adaptée à chaque territoire, en collaboration étroite avec la préfeture de département et l'Agence nationale de la Cohésion des territoires.

Organisation, rôle et missions

ORGANISATION

L'Agence nationale de la cohésion des territoires pilote et coordonne le programme France services au niveau national, avec l'appui de la **Banque des Territoires**. Ils animent les relations avec les partenaires nationaux, les préfetures et les animateurs départementaux. Ils conçoivent et assurent le bon fonctionnement des outils à disposition des France services. Ils coordonnent l'animation globale des structures.

Les préfetures pilotent et coordonnent le programme à l'échelle du département. Elles sont en charge de déployer les France services et d'animer les relations avec les porteurs des structures. Elles animent également les relations avec les partenaires nationaux au niveau départemental. Elles pilotent l'action des animateurs locaux en lien direct avec l'ANCT.

L'animateur départemental (H/F) aura pour mission principale d'accompagner les structures labellisées de son territoire, notamment sur le compte-rendu d'activité et les différents outils mis à disposition par la Banque des Territoires, et d'instaurer un sentiment d'appartenance au réseau national, en favorisant le partage de bonnes pratiques, en renforçant les synergies partenariales et en instaurant des animations régulières.

L'animateur départemental (H/F) sera fonctionnellement rattaché à la préfecture de département afin de légitimer et coordonner ses actions sur le terrain.

ROLE ET PRINCIPALES MISSIONS

Il/elle anime au quotidien le réseau des maisons France services présentes sur l'ensemble du département, par

- La déclinaison des orientations stratégiques nationales de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en lien étroit avec la Préfecture du département ;
- L'aide et le conseil de l'ensemble des France services dans l'exercice de leurs missions quotidiennes (mise en relation, aide à la prise en main des outils, remontée des difficultés...);
- La facilitation de la mise en place de partenariats départementaux et la diffusion de bonnes pratiques ;
- Le suivi statistique, en lien avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la Banque des Territoires à partir des outils nationaux de remontée et de mesure de l'activité ;

Il/elle apporte son concours aux référents préfectoraux, par :

- La facilitation du travail de pilotage et de coordination des préfectures, en leur remontant par exemple les éventuelles difficultés rencontrées par les France services auprès des partenaires nationaux ;
- La mise en réseau des France services en suscitant une approche partenariale et solidaire entre les structures du territoire ;

Il/elle accompagne les structures nouvellement labellisées, en particulier dans leurs premiers mois de fonctionnement, par :

- La présentation et l'accompagnement des nouveaux agents aux outils mis à disposition par le réseau national, notamment l'outil de saisie de la fréquentation (avec l'appui de la Banque des Territoires) ;
- La mise en place d'une communication locale efficace (avec l'appui de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et de la préfecture).

Profil attendu des candidats

QUALITES ET COMPETENCES REQUISES

L'animateur devra faire preuve de qualités relationnelles exemplaires, d'un fort esprit d'initiative et de beaucoup d'autonomie. Une expérience du métier d'agent d'accueil (en France Services ou ailleurs) et de l'animation d'équipe constitue un atout supplémentaire.

CONDITIONS D'EXERCICE

L'exercice de ces missions se traduit par des déplacements fréquents dans les France services à raison d'au moins un à deux jours par semaine, des échanges hebdomadaires avec les équipes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, de la Banque des territoires et avec les préfetures, l'organisation de réunions régulières dans l'année avec les agents France Services ou encore la mise en place d'outils tels que boucles WhatsApp et l'animation des forums sur Osmose.

Informations complémentaires

Peuvent candidater à cette mission toute personne travaillant actuellement au sein d'une France services (qu'elle soit portée par une collectivité, une association, un opérateur), d'un opérateur national (exemples : La Poste, DGFIP, MSA...) ou d'une collectivité (exemple : Conseil départemental).

La personne retenue sur cette mission d'animation départementale restera hiérarchiquement rattachée à sa structure porteuse, et sera fonctionnellement rattachée à la préfeture de département et à l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Par conséquent, toute personne candidatant à la présente fiche de poste doit avoir reçu l'accord de son employeur au préalable.

Une convention tripartite entre l'Agence nationale de la cohésion des territoires, la préfeture de département et la structure de rattachement de la personne précisera les modalités pratiques et financières de chaque partie.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires contribue financièrement pour un montant maximal de 25 000€ par an.